

INTERNATIONAL

Mort de George Floyd : le jury constitué !

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)
Libreville/Gabon

Dix mois après le décès de l'Afro-américain George Floyd, les choses prennent forme judiciairement. De ce fait, la sélection du jury dans le procès de ce meurtre s'est terminée hier à Minneapolis, ouvrant la voie aux débats de fond dans ce dossier historique. "Nous avons quinze jurés, quatorze siégeront", a déclaré le juge Peter Cahill après onze jours d'interrogatoires serrés, qui ont illustré la difficulté de constituer un jury impartial dans cette affaire extrêmement médiatisée.

Ainsi, reflétant la diversité de la métropole du nord des Etats-Unis, ce panel compte quatre personnes noires, dont deux immigrés, et deux personnes métisses. Seuls douze d'entre eux rendront le verdict, les autres sont suppléants en cas d'imprévu. Ils devront se prononcer à l'unanimité sur la culpabilité du policier blanc Derek Chauvin qui, le 25 mai, est resté agenouillé sur le cou de M. Floyd, quadragénaire noir, pendant près de neuf minutes.

En outre, les débats de fond, qui seront scrutés avec attention aux Etats-Unis, commenceront lundi prochain et devraient durer trois ou quatre semaines. Les jurés se retireront alors pour délibérer sur les trois chefs d'inculpation retenus, dont meurtre et homicide involontaire. Aux Etats-Unis, les poursuites contre des policiers pour des violences commises dans l'exercice de leur fonction sont très rares et les condamnations encore plus rares.

Ce procès est donc vu comme un test pour la justice américaine après l'immense mobilisation contre le racisme et les violences policières, qui a suivi la mort de George Floyd. Dans ce contexte, le choix de jurés impartiaux a relevé de la gageure. Pendant deux semaines, une centaine de citoyens tirés au sort ont été soumis à un feu roulant de questions, au 18e étage d'une tour fermée au public et entourée de mesures de sécurité exceptionnelles. Malgré la présence de caméras dans la salle d'audience, leur anonymat a été préservé.

Remis en liberté sous caution, Derek Chauvin a suivi les échanges avec attention, prenant consciencieusement des notes et échangeant fréquemment en aparté avec son avocat Eric Nelson. Certains jurés potentiels ont demandé à être exclus, submergés par l'importance des enjeux ou pour des raisons personnelles. D'autres ont assumé avoir déjà formé leur opinion, et ont immédiatement été écartés.



La mort de George Floyd avait soulevé une vague de protestations à travers les États-Unis et le monde.

ANNONCES LÉGALES

PRODUCTION ET VERIFICATION DES CREANCES
LIQUIDATION DES BIENS DE

LA SOCIETE ANONYME MCTT GABON.SA

Maître Roger Valère MOUSSADJI, Mandataire Judiciaire, dont l'Etude est sise au 236, Avenue Albert SCHWEITZER, Quartier Likouala, Résidence Evoula, 3e étage porte B5, Libreville, désigné Syndic Judiciaire de la Liquidation des biens, invite l'ensemble des créanciers de la MCTT GABON. SA, BP 7510, à produire, auprès de son Etude l'état de leurs créances arrêtées à la date du 03/03/2021, conformément à l'article 78 de l'Acte Uniforme OHADA sur les procédures collectives: «A partir de la décision d'ouverture du redressement judiciaire ou de la liquidation des biens et jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante jours suivant la deuxième insertion dans un Journal d'annonces légales de l'Etat partie concerné tel que défini à l'article 1-3 ci-dessus, tous les créanciers composant la masse, à l'exception des créanciers d'aliments, doivent, sous peine de forclusion, produire leurs créances auprès du syndic.

Les créanciers domiciliés hors du territoire national où la procédure a été ouverte bénéficient d'un délai de quatre-vingt-dix jours pour produire leurs créances.

La même obligation est faite au créancier qui a introduit, avant la décision d'ouverture, une procédure en condamnation en vertu d'un titre ou, à défaut de titre, pour faire reconnaître son droit.

La production interrompt la prescription extinctive de la créance ».

Contacts: 011 7432 73
062 13 8796 12964

CONVERSION REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN
LIQUIDATION DES BIENS DE

LA SOCIETE ANONYME MCTT GABON.SA

En date du 03 mars 2021, le Tribunal de Commerce de Libreville a rendu un jugement répertorié sous le N° 09/2020-2021, prononçant la conversion du redressement judiciaire en liquidation des biens de la MCTT GABON.SA
RCCM : RGLBV 2018 B 25648
NIF : 795761 H
Capital Social : 5 742 580 000 FCFA
BP : 7510 situé à la Zone Industrielle d'Owendo.

Maître Roger Valère MOUSSADJI, Mandataire Judiciaire agréé au Gabon est désigné Syndic judiciaire. 12965

PETITES ANNONCES

EMPLOI DEMANDE

12921 — Jeune dame sérieuse cher empl ménagère 1/2jrnée. 062 12 55 71

12928 — Dame cherche emploi ménagère ou nounou 1/2jrnée. tél: 077 63 29 86

12929 — Dame hbt Angondjé cher empl ménagère ou nounou 1/2jrnée. tél: 062 35 72 09

12935 — Togolais permis BCD cher empl chez part. 077 63 77 60

12942 — J.F Sao tomé cherche

emploi ménagère demi journée. 074 73 31 39.

12943 — J.F Togolaise cherche emploi nounou ménagère logée/nourrie. 060 38 75 07.

12960 — J.F Togolaise cherche emploi nounou ménagère demi journée ou 3/semaine. 060 42 24 28.

VÉHICULES

12936 — Vd TOYOTA CARINA E diesel TBE PRIX 2M.077 51 02 71

AVIS

Société de la place, dans le cadre de la cession de 52ha de terrains avec TF, situé dans la zone de la cité cimenterie de Ntoun, recherche l'accompagnement d'un cabinet agréé pour :

- Proposer une orientation stratégique inhérente à la vente de ce TF de 52 Ha ;
 - L'offre comprend:
 - Une évaluation du lot (détermination de la superficie réelle à vendre)
 - Un benchmark de cessions similaires déjà opérées dans la zone et ailleurs
 - Une stratégie optimale de vente à décliner avec plusieurs options (en l'état et après aménagement)
 - Un prix optimal de cession
 - Une facilitation pour l'effectivité de ladite cession
- Pour Tout contact, veuillez appeler au Numéro suivant : les achats au 062 51 16 06 12945

AVIS DE DÉCÈS



Les familles KOUMBA MAKAYA Félicité, ABOUGHE Faustin, NZE NDONG Dieudonné, MOUANDA née KOUMBA MAGANGA Béatrice, BIKIE Irène, ANGOUE NZE Christian, ANGOUE MIHINDOU Moïse et OVILY MAPANGOUI Olga née NGOTANG ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, grand-père et arrière-grand-père, ANGOUE ABOUGHE PASCAL, survenu à l'hôpital d'Angondjé, le 21/03/2021 des suites d'une maladie. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement. 12910

Jean Félix NGOMO OTHA,

BARATSOUAGA Colette



ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de LBV, POG, FCV, Moanda, Bongoville, Leconi, le décès de leur fille NGOMO AMBOYI Pamelat, survenu le mercredi 17 mars 2021 au CHUL des suites d'une courte maladie. 12922



Les enfants, petits-enfants, arrière-petits enfants et alliés de feu Georges TOKAULT et feu Reine-Bernadette épouse TOKAULT, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur beau-frère, oncle, grand-père, monsieur Marie-Ange Félix GOULOUMES, survenu le 18 mars 2021 à Libreville. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 12925



Lastourville.

Les enfants LITSIATA, BABANDAGOYE, YICKOU, TSANGOU, BINGOUMA, KEKA et MALESSI ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Libreville, Port-Gentil et Lastourville, le décès de leur mère WANDZA Joséphine, survenu dimanche 07 mars 2021 à Lastourville. Vendredi 02 avril : Sortie du corps Samedi 03 avril : Inhumation à 12937



Lastourville.

Les familles feu : Bissielo bi Mbwal et Madoungou Mbary, M. Mikala Andre, Iwangou Jean Claude, Bissielo Madoungou Bertrand, Madame Fanny Flore Moukoubi née Bissielo . Les clans: Mouloulou, Sima et Moussounga, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Lbv, Mimongo et Ibundzi, le décès de leur fille, nièce et sœur Moussounda Léa Clarisse, Adjudant Chef en service au Génie Militaire, survenu à Libreville le 16 mars 2021. Les honneurs militaires se dérouleront au camp Baraka le jeudi 25 mars 2021 à 09 h, les obsèques auront lieu au cimetière familial du Pk.9 suivies d'une collation au domicile de M. et Mme Edgard Moukoubi sis à Angondje. 12948



niqué ultérieur.

Les familles MAMBARI, LEKAMI, VACHEROT, ATSOUALOULA, MATHA et SENDZE ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, alliés et connaissances le décès survenu le dimanche 21 mars au CHU de Libreville, de leur fille, épouse, mère et grand-mère Julienne LEKAMI, née MIKAMONA. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 12957



Les enfants Myriam, Nicaise, Karl-Henri, Ramiz, Iannis et Axelle LAYAUD, leurs épouses, époux, conjoints et petits-enfants, ont la profonde douleur de faire part du décès de leur père et grand-père, Monsieur Roger LAYAUD, enlevé à leur affection le 21 mars 2021, dans sa 75ème année. 12973